

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire n°DEC2023_004

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Marché public de travaux pour la restructuration du centre de loisirs – Phase II : attribution des lots.

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

CONSIDERANT qu'en vue de l'attribution du marché alloti de restructuration du centre de loisirs – Phase II, une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée par publication d'un avis d'appel à la concurrence le 6 décembre 2022 sur le site de dématérialisation AWS et au bulletin officiel des annonces des marchés publics,

CONSIDERANT le résultat de l'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer un marché avec les entreprises suivantes pour les travaux de restructuration du centre de loisirs – Phase II :

- Lot 1 : démolition - terrassements – VRD – gros-oeuvre : avec la société SAR, sise à Paris (75), pour un montant de 181 284,00 € H.T., soit 217 540,80 € TTC ;
- Lot 2 : ossature bois – couverture – étanchéité - bardage – : avec la société HYSS, sise à Le Blanc-Mesnil (93), pour un montant de 228 935,00 € H.T., soit 274 722,00 € TTC ;
- Lot 3 : menuiseries extérieures – métallerie : avec la société HYSS, sise à Le Blanc-Mesnil (93), pour un montant de 46 012,00 € H.T., soit 55 214,40 € TTC ;
- Lot 4 : isolation – plâtrerie – menuiseries intérieures : avec la société A2PI, sise à Les Mureaux (78), pour un montant de 50 000,00 € H.T., soit 60 000,00 € TTC ;
- Lot 5 : carrelage – faïence : avec l'entreprise DOUMER SOLS, sise à Meulan-en-Yvelines (78), pour un montant de 10 610,00 € H.T., soit 12 732,00 € TTC ;

Mis en ligne le 16/05/2023 à 12h22

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20230515-DEC2023_004

- Lot 6 : sols souples – peintures : avec la société A. VIGNOLA, sise à Buchelay (78), pour un montant de 20 597,86 € H.T., soit 24 717,43 € TTC ;
- Lot 7 : électricité : avec l'entreprise RAOULT, sise à Mantes-la-Jolie (78), pour un montant de 46 620,55 € H.T., soit 55 944,66 € TTC ;
- Lot 8 : plomberie – chauffage - ventilation : avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, sise à Mignières (28), pour un montant de 99 328,64 € H.T., soit 119 194,37 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera publié sur le site de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 15 mai 2023

La Maire
Claire CHERET

